



Regagner de la surface en bords de champs

Contexte de l'action

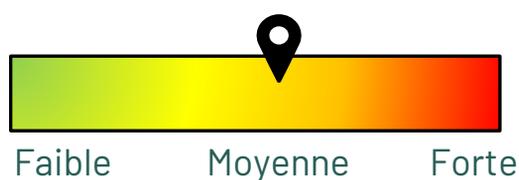
Les jachères présentent de nombreux intérêts écologiques puisqu'elles possèdent une importante biodiversité floristique et faunistique (insectes, oiseaux, mammifères), et elles permettent aussi de lutter contre l'érosion des sols, et de diminuer les dégâts de gibier.

Sur les surfaces agricoles, les limites parcellaires ne sont pas toujours matérialisées physiquement, il arrive que les surfaces attenantes non exploitées et les bandes enherbées soient grignotées. À l'échelle du territoire, faire respecter les limites parcellaires pourrait faire gagner plusieurs hectares de surface en jachère, sans nécessiter de changement des pratiques agricoles ou d'acquisitions foncières par les communes.

Objectifs

- Augmenter les surfaces en bords de champs sans acquisitions foncières ou changement de pratiques

Priorité



Durée de mise en œuvre

- Courte (< 2 ans)
- La plantation des haies se fait en période hivernale et les jachères fleuries au printemps



Pilote de l'action

- Communes
- Chambre d'Agriculture
- Agriculteurs
- Associations foncières

Partenaires potentiels

Techniques : FDC67

Financiers : Région, Europe (FEADER...),
CEA, Chambre d'Agriculture

Modalités de mise en œuvre

- 1) Identifier les zones de non-respect des limites parcellaires sur les surfaces agricoles et bandes enherbées par un géomètre ou un agent chargé de missions (diagnostic terrain)
- 2) Replanter sur ces secteurs des bandes enherbées ou des haies favorables à la faune locale. *Voir fiche méthodologique ci-dessous*

Incidence financière

- 1) Coût salarial + frais de déplacement sur environ 6 mois
 - 2) Plantation haie (coût/mètre linéaire) : environ 10 € à 75 € selon le travail du sol, le conditionnement, les essences choisies et l'ajout ou non de coco/mulch
- Implantation d'une bande enherbée de 5m de large (coûts /100 mètres linéaires) :
- Préparation sol : travail superficiel pour affiner le sol : 4€
 - Faux-semis : 3€
 - Implantation : semis de surface ou à la volée + roulage : 10€ dont 5€ de semence
 - Entretien : fauche ou broyage : 3€

Subvention MAEC possible

Évaluation et suivi

- Superficie et évolution de la surface gagnée en bords de champs
- Linéaire de haies plantées et/ou surface en bandes enherbées semées



La conditionnalité des aides PAC et l'arrêté relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) généralisent aujourd'hui l'implantation de bandes enherbées en bordures des cours d'eau. Au-delà de cette règle, il est fortement recommandé dans les zones sensibles aux dérives, au ruissellement ou à la perte de la biodiversité d'accueillir de tels dispositifs.



Une bande enherbée pour prévenir la pollution des eaux, le ruissellement et pour favoriser la biodiversité

« J'ai des cours d'eau sur mon exploitation : la réglementation m'oblige à planter un couvert végétal en bordure »

« Mes sols en pente s'appauvrissent »

« Je veux favoriser la faune sauvage et la biodiversité »

« J'ai des dégâts de gibier sur mes cultures »

« Je suis gêné dans la conduite de mes parcelles par des ravines »



« J'ai des coins de parcelles où les manœuvres sont difficiles »

« Selon le produit phytosanitaire que j'utilise, je dois respecter une zone de non traitement de minimum 5 mètres »

« J'ai des écoulements d'eau sur mes parcelles qui risquent d'entraîner l'azote et les produits phytosanitaires que j'utilise »

Intérêts de la bande enherbée



- ◇ Fixe une partie des limons, engrais et phytosanitaires
- ◇ Intercepte les éventuelles dérives du pulvérisateur
- ◇ Dégrade une partie des engrais et phytosanitaires par activité biologique
- ◇ Ralentit le ruissellement et favorise la sédimentation
- ◇ Permet la circulation des auxiliaires et des pollinisateurs

Dans le cas d'une parcelle de 50 m de large, une bande enherbée de 6 m de large retient en moyenne 70% des eaux de ruissellement. Une bande de 12 m en retient 85%. (Source ARVALIS Institut du végétal)



Implantation préférentielle

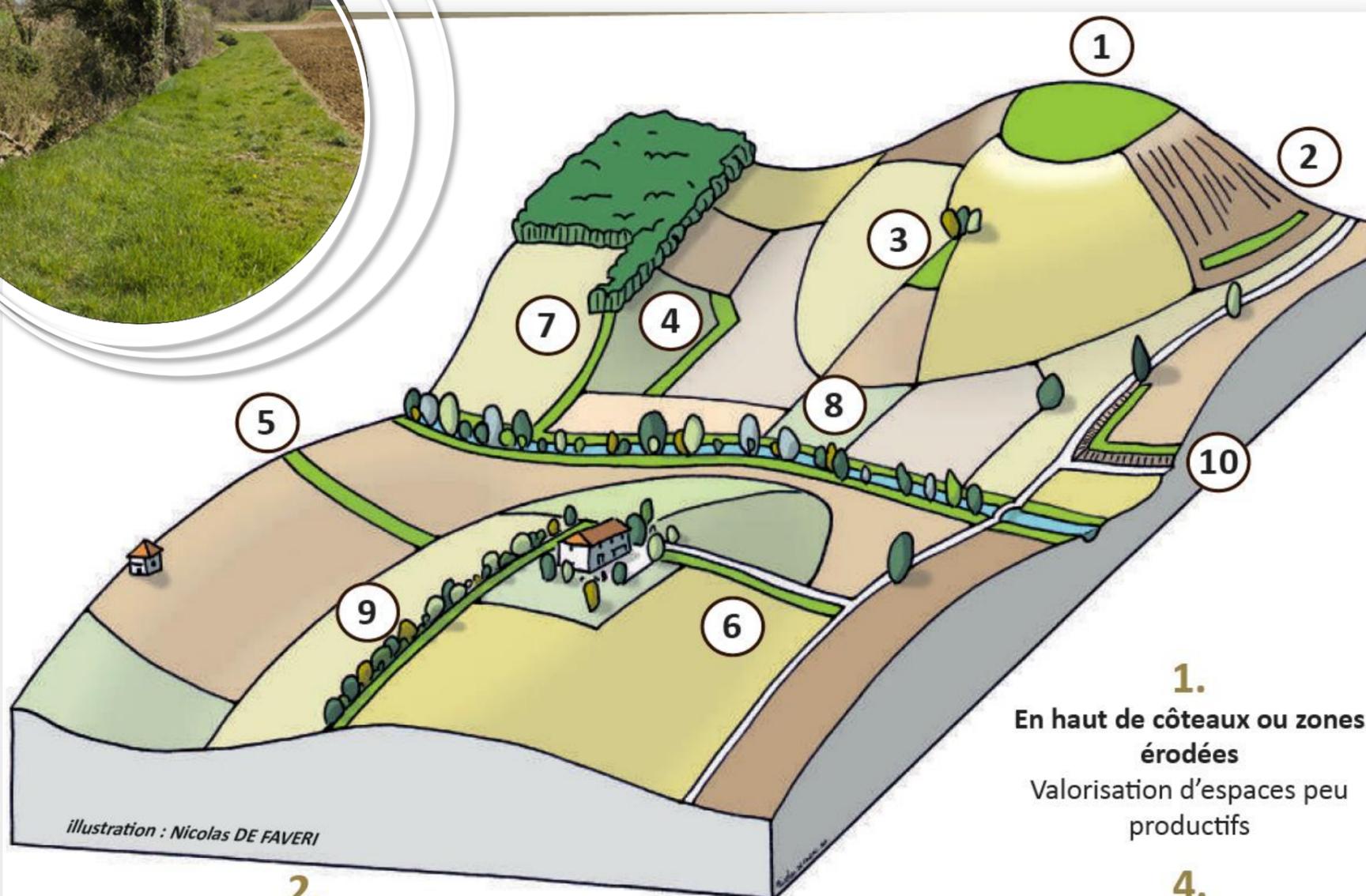


illustration : Nicolas DE FAVERI

2.

En zone de ruissellement
Protection des sols, lutte contre l'érosion
Rôle tampon

5.

En milieu de parcelle
Valorisation du paysage
Circulation des auxiliaires
Refuge de biodiversité
Tournière

8.

Le long des cours d'eau
Protection des eaux
Expansion de crues
Protection des sols, lutte contre l'érosion
Rôle tampon

3.

En coin de parcelle
Valorisation de zones où les manoeuvres sont difficiles

6.

Le long de chemin ou de route
Valorisation du paysage
Lutte contre l'érosion

9.

En complément d'une haie
Amélioration rôle tampon, lutte érosion, refuge biodiversité

1.

En haut de côteaux ou zones érodées
Valorisation d'espaces peu productifs

4.

Bordure de champs
Accès à la parcelle
Tournière
Refuge de biodiversité

7.

En connexion avec des éléments arborés
Refuge de biodiversité
Limitation dégâts gibier

10.

En haut des talus
Limitation de l'érosion et stabilisation

Plus la bande enherbée est large, plus son efficacité est importante !

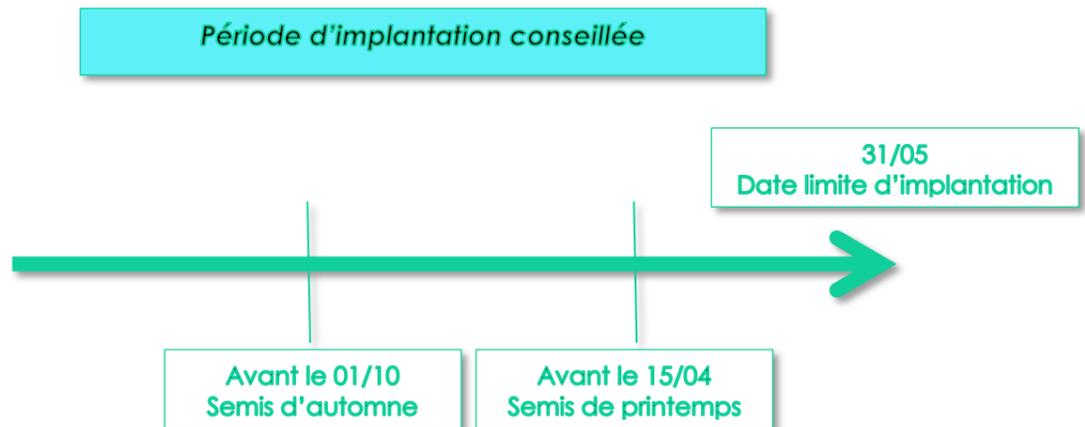


Semer et entretenir sa bande enherbée

Conditions de semis

La préparation du sol en vue d'une implantation (ou d'une réimplantation) peut être effectuée à l'aide de deux déchaumages espacés afin d'obtenir une action de faux semis et de détruire d'éventuels œufs de limaces. En présence de vivaces telles que le rumex ou le chardon, le labour est une solution à privilégier.

Afin d'obtenir une couverture rapide du sol et ainsi éviter le développement de plantes indésirables, il est important de **semier le couvert en période de pousse active**, c'est-à-dire en mars/avril ou en septembre. Un semis superficiel (1 cm de profondeur), suivi d'un roulage, garantira le succès de l'opération.



Choix des espèces

Il faudra privilégier les mélanges à base de graminées et de légumineuses qui présentent un bon équilibre et permettront d'augmenter la pérennité du couvert :

- Dans les zones souvent inondées, la fétuque élevée ou des prés, la fléole et le trèfle hybride sont recommandés.
- Sur sols séchant, le dactyle, la fétuque élevée, le lotier peuvent être choisis
- sur sols sableux superficiels, privilégier la fétuque rouge.

Quelques espèces bien adaptées aux bandes enherbées

Type de sol	Espèce adaptée	Implantation	Couverture du sol	Pérennité
Tous types	Fétuque élevée	Lente	+++	5 à 10 ans
	Lotier	Lente (et sensible aux aléas)	+	3 à 4 ans
Sec superficiel Pauvre	Fétuque rouge	Très lente	+++	4 à 6 ans
	Trèfle blanc	Moyenne	+++	4 à 8 ans
	Sainfoin	Moyenne	+	2 à 3 ans
Sec	Dactyle	Lente	+++	4 à 8 ans
	Vesce velue	rapide	+++	2 à 3 ans
Humide	Fétuque des prés	Lente	+++	4 à 6 ans
	Trèfle violet	Rapide	+	2 à 3 ans
Humide profond	Pâturin	Lente	+++	4 ans
	Ray grass angalis	Rapide	+++	3 à 5 ans

Coût moyen sur un linéaire de 100m pour une bande enherbée de 5 m de large :

- ◇ Préparation du sol : 4€
- ◇ Faux-semis : 3€
- ◇ Implantation (semis + roulage) : 10€
- ◇ Dont semence : 5€

Entretien

ENTRETIEN PAR BROYAGE OU FAUCHAGE ?

L'idéal est de faucher le couvert à une **hauteur de coupe de 10 à 15 cm** puis d'exporter le fourrage afin d'éviter l'accumulation d'éléments fertilisants et de matière organique sur la bande enherbée.

Cette pratique permet aussi de réguler la population d'adventices nitrophiles telle que l'arroche, le brome stérile, le mouron des oiseaux, le rumex à feuilles obtuses, le chénopode blanc, la folle avoine...

Ce mode de gestion présente aussi l'intérêt de moins affaiblir la végétation et de garantir une meilleure reprise du couvert.

La date de broyage ou de fauche sera fonction du code culture utilisé lors de la déclaration TELEPAC Il faut alors se référer aux fiches conditionnalités BCAA

ENTRETIEN ET BIODIVERSITE

- ◇ limiter les interventions à une par an, sans rien semer ni planter, mais en laissant simplement pousser la végétation naturelle.
- ◇ Ce mode d'entretien extensif permet de réduire les interventions, les déplacements et les coûts tout en améliorant la capacité d'accueil du site pour la biodiversité.
- ◇ L'entretien consiste donc en une fauche tardive annuelle (septembre en évitant les périodes de reproduction) à plus de 10/15 cm du sol pour qu'un maximum d'espèces aient pu accomplir leur cycle de vie.
- ◇ Les lasses de fauche sont idéalement exportées quelques jours après la coupe. Cette exportation différée permettra notamment aux insectes et amphibiens de quitter la végétation coupée et de trouver un autre couvert plus protecteur.

ATTENTION : de nombreux outils de coupe détruisent la végétation mais également les insectes présents à la surface du sol (gyrobroyeuse, débroussailleuse à fil par exemple). L'utilisation de lames circulaires, de faucheuses à section (barres de coupe), à disques ou à couteaux est conseillée.



Ce que dit la réglementation

Les agriculteurs bénéficiant d'aides liées à la PAC et dont les terres agricoles sont localisées à moins de cinq mètres de la bordure des cours d'eau, sont tenus d'implanter, le long de ces cours d'eau, une bande tampon d'une largeur de cinq mètres au minimum. A compter du 01/01/2020, les cartes des cours d'eau police de l'eau, ZNT et BCAE (conditionnalité) ne font plus qu'une. Tous les cours d'eau identifiés sur la carte consultable sur le site de la DREAL sont ceux devant être bordés d'une bande enherbée. Dans les bassins prioritaires phyto, ce sont aussi les fossés identifiés sur cette carte qui devront être bordés d'une bande enherbée au titre des BCAE.

- ◇ Largeur d'au moins 5m à partir de la rupture de pente de la berge.
- ◇ Pas de largeur maximale
- ◇ Seuls les chemins enherbés seront pris en compte dans le calcul de la largeur de la bande enherbée.
- ◇ Un chemin ou des ripisylves d'une largeur inférieure à la largeur minimale depuis le bord du cours d'eau doivent être complétés par une bande enherbée afin d'atteindre la largeur minimale depuis le bord du cours d'eau.



Validité du couvert

- ◇ Couvert de nature herbacée, arbustive ou arborée, implanté ou spontané, suffisamment couvrant et permanent (sols nus interdits sauf sur les chemins).
- ◇ Les légumineuses pures sont interdites.
- ◇ Le couvert doit être permanent.
- ◇ L'implantation devra être réalisée avant le 31 mai.
- ◇ Interdiction d'utiliser des fertilisants minéraux ou organiques et des traitements phytopharmaceutiques.
- ◇ Interdiction d'y entreposer de manière permanente du matériel agricole ou d'irrigation ainsi que des produits ou des sous-produits de récolte ou des déchets (fumier).
- ◇ Interdiction de labourer mais travail superficiel autorisé.
- ◇ Entretien annuel non obligatoire.
- ◇ Fauche et broyage interdit entre le 1er mai et le 15 juin sauf pour les prairies et les



Les surfaces de bandes enherbées réglementaires ne peuvent pas être labourées. En cas d'infestation par certaines espèces invasives l'agriculteur pourra demander une dérogation au labour. Cette demande sera traitée par les services de la DDT. Ce n'est qu'après avoir reçu un avis favorable de la DDT que la bande enherbée pourra être labourée.

Les bandes enherbées ne sont pas des chemins d'exploitation !



Afin de garantir le fonctionnement optimal de vos bandes enherbées, il faudra éviter au maximum, de les utiliser comme des voies de circulation afin d'éviter le tassement ou l'apparition d'ornières.



Les informations relatives à cette réglementation sont disponibles sur le site de la préfecture du Bas-Rhin : <https://urlz.fr/b8C2>



Lien vers la carte interactive: <https://urlz.fr/b8C7>



Les opérations Agr'eau Souffel et Agr'eau Seltzbach :

Animatrice Agr'eau Souffel : Blandine Fritsch, Antenne décentralisée de la Chambre d'agriculture Alsace, 32 rue des Romains, 67370 Truchtersheim - 03 88 69 63 44 - 06 74 56 49 02 - blandine.fritsch@alsace.chambagri.fr
 Animateur Agr'eau Seltzbach : Patrick Rohrbacher, Antenne décentralisée de la Chambre d'agriculture Alsace, 84 route de Strasbourg, CAIRE, 67500 Haguenau - 03 88 73 20 20 - 06 74 56 54 43 -

Les partenaires techniques : Comptoir Agricole, Cristal Union, Gustave Muller, Agro 67, Planète Légumes, CT2F, SDEA.
 Les partenaires financiers : l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Tout savoir sur ...

Les Bandes Enherbées

Pourquoi?

Où? Quand?

Comment?

Pour la PAC ?

Guide de gestion pour les agriculteurs



La conditionnalité des aides PAC généralise aujourd’hui l’implantation de **bandes enherbées** en bordure de cours d’eau. Au-delà de cette règle, les zones sensibles au ruissellement, aux dérives de produits chimiques ou à la perte de biodiversité peuvent aussi accueillir de tels dispositifs.

Cette plaquette a pour objectif de faire le point sur les bandes enherbées, d’aider dans la réflexion et la stratégie de leur implantation à l’échelle d’une exploitation; elle comprend trois parties :

- **Différents intérêts des bandes enherbées par rapport à la pollution des eaux, à l’érosion des sols et à la biodiversité** (p. 3 à 5).
- **Conseils pour l’implantation et l’entretien des bandes enherbées, ainsi que la manière de les déclarer à la PAC pour respecter la réglementation** (p.6 à 9)
- **Retour sur les essais réalisés dans le cadre du programme Agrifaune ainsi que sur les résultats obtenus** (p. 10 à 12).

Les bandes enherbées constituent des structures linéaires fixes, semi-naturelles, entretenues, restant en place plusieurs années.

Elles sont à inclure dans une gestion globale de l’exploitation afin de créer une mosaïque diversifiée d’éléments cultivés ou non, pour améliorer la capacité d’accueil de la faune sauvage, des auxillaires et des pollinisateurs.

Gilles ASTRUC,

céréaliériste et tabaculteur à Saint-Julien du Puy :

«J’ai implanté 5 bandes enherbées différentes en bordure de parcelles, sur mes zones de tournière. Le sol était extrêmement tassé, c’est pourquoi je préfère avoir un couvert qui reste en place toute l’année. Je pense qu’elles sont un atout pour mon exploitation, elles permettent d’avoir un enherbement sur des surfaces peu productives.»

Patrick JEAN

céréaliériste et producteur d’ail à Cuq les Vielmur :

«J’ai principalement implanté des bandes enherbées pour l’érosion, sur des parties en rupture de pente mais aussi au niveau des chemins en complément d’une haie. Elles sont un atout pour mon exploitation, elles servent de refuge aux insectes et auxiliaires des cultures et permettent la vie dans le sol, ce sont de véritables nichoirs à vie écologique et biologique.»

Pour prévenir l'érosion et le ruissellement

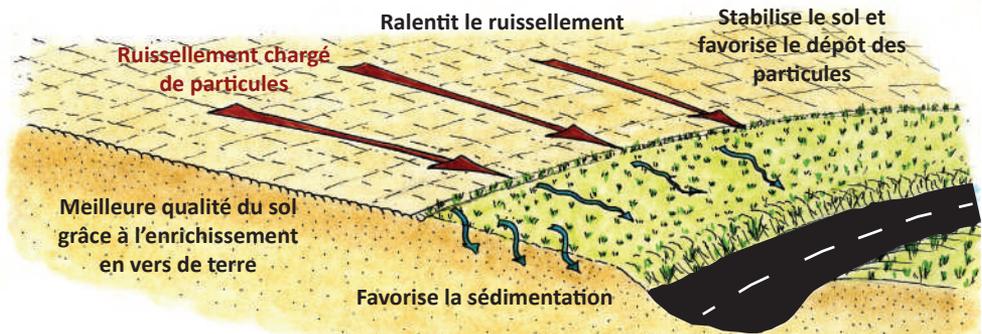
« Je suis gêné dans la conduite de mes parcelles par des ravines »

« Mes sols en pente s'appauvrissent »

« En contrebas de parcelles, il y a des coulées de boue sur la route et les talus ont tendance à s'effondrer »



Intérêts de la bande enherbée



Dessin extrait de la brochure «Bandes enherbées et autres dispositifs bocagers» de Dominique SOLTNER - www.soltner.fr

Implantation préférentielle

- Au niveau des zones peu productives, comme les zones d'affleurement calcaire et les hauts de côteaux, qui ont un très faible potentiel agronomique et sur lesquelles implanter une culture annuelle est parfois trop peu rémunérateur.



- En rupture de pente
- Le long des routes
- Sur les hauts de talus
- Dans les zones de ruissellement

D'autres techniques agricoles sont favorables :

- les techniques culturales simplifiées
- la couverture permanente des sols

Pour prévenir la pollution des eaux



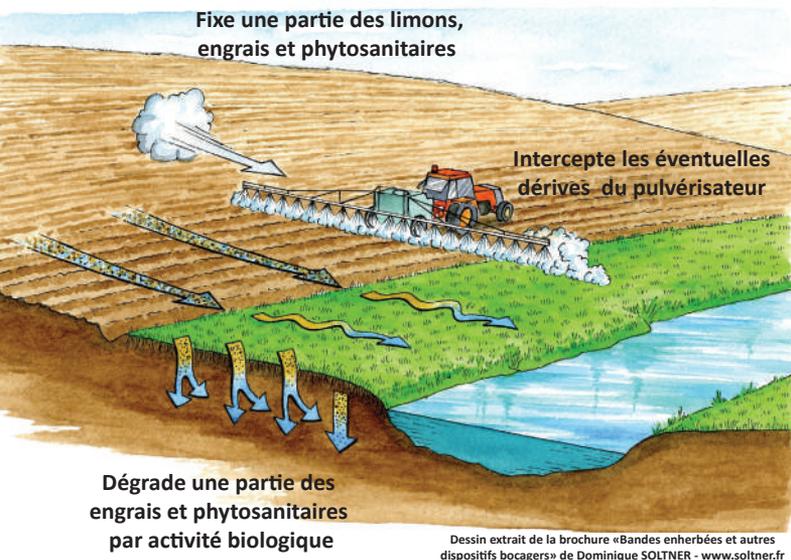
« J'ai des cours d'eau sur mon exploitation : la réglementation m'oblige à implanter un couvert végétal en bordure »

« J'ai des écoulements d'eau sur mes parcelles qui risquent d'entraîner l'azote et les produits phytosanitaires que j'utilise »

« Selon le produit phytosanitaire que j'utilise, je dois respecter une zone de non traitement plus ou moins importante »



Intérêts de la bande enherbée



Une bande enherbée de 5m permet de **réduire la largeur de la zone de non traitement** :

- de 20 mètres à 5 mètres;
- ou de 50 mètres à 5 mètres;

à condition d'avoir un système anti-dérives sur son pulvérisateur et d'enregistrer ses pratiques de traitements.

Implantation préférentielle

- Le long des cours d'eau
- Le long des fossés
- Dans les périmètres de protection de captages

Prévoir une bande d'au moins **5m** (10m préférable)

4



Source : Chambre d'agriculture des Landes

Pour favoriser la biodiversité et le paysage



« J'ai des dégâts de gibier sur mes cultures »

« J'ai des coins de parcelles où les manoeuvres sont difficiles »

« Je veux favoriser la faune sauvage et la biodiversité »



Intérêts de la bande enherbée



Valorisation des paysages et de l'image de l'agriculture

Circulation des auxiliaires et des pollinisateurs

Limitation des dégâts de gibier

Zone de refuge et d'alimentation pour la faune

Création de zones de régulation écologique

Implantation préférentielle



- En bordure de parcelles
- En connexion ou le long de corridors écologiques (haies, ripisylves,...)
- Entre deux parcelles
- Dans un coin de parcelle



Le couplage **bande enherbée-haie** ou **bande enherbée-talus** a de nombreux avantages : optimisation des fonctions de filtre, de protection et de zone de biodiversité.

Synthèse des implantations possibles

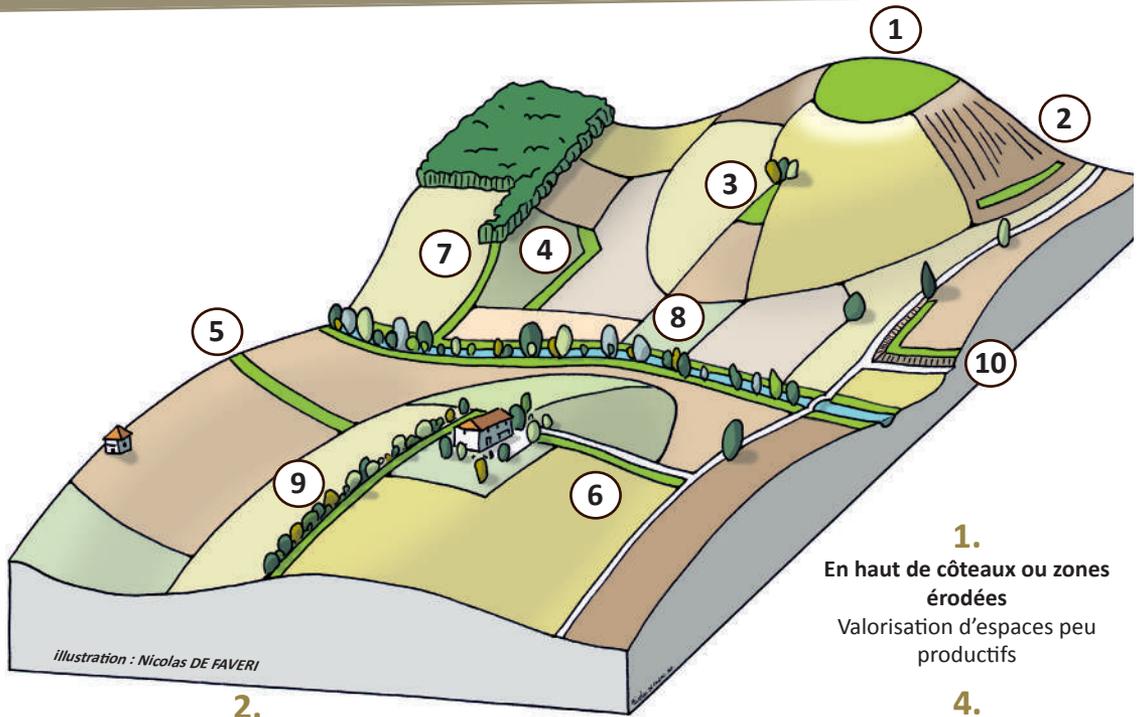


illustration : Nicolas DE FAVERI

2.

En zone de ruissellement

Protection des sols, lutte contre l'érosion
Rôle tampon

5.

En milieu de parcelle

Valorisation du paysage
Circulation des auxiliaires
Refuge de biodiversité
Tournière

8.

Le long des cours d'eau

Protection des eaux
Expansion de crues
Protection des sols, lutte contre l'érosion
Rôle tampon

3.

En coin de parcelle

Valorisation de zones où les manoeuvres sont difficiles

6.

Le long de chemin ou de route

Valorisation du paysage
Lutte contre l'érosion

9.

En complément d'une haie

Amélioration rôle tampon, lutte érosion, refuge biodiversité

1.

En haut de coteaux ou zones érodées

Valorisation d'espaces peu productifs

4.

Bordure de champs

Accès à la parcelle
Tournière
Refuge de biodiversité

7.

En connexion avec des éléments arborés

Refuge de biodiversité
Limitation dégâts gibier

10.

En haut des talus

Limitation de l'érosion et stabilisation

Plus la bande enherbée est large, plus son efficacité est importante !

Quel coût ?

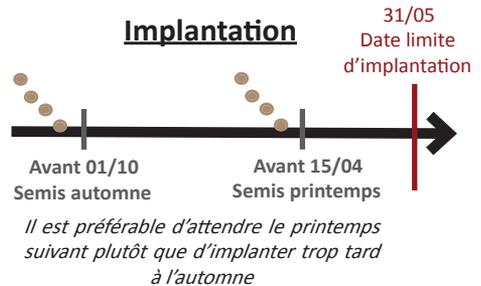
Implantation d'une bande enherbée de 5m de large	Coûts /100ml
Préparation sol : travail superficiel pour affiner le sol	4€
Faux-semis	3€
Implantation : semis de surface ou à la volée + roulage	10€ dont 5€ de semence
Entretien : fauche ou broyage	3€



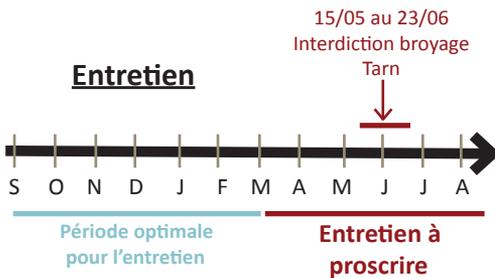
Conditions de semis optimales

- affiner la terre en surface pour obtenir un bon lit de semence;
- Réaliser un faux-semis pour épuiser les stocks semenciers;
- Pratiquer un **travail superficiel** pour affiner la terre;
- **Placer la graine en surface** pour favoriser une bonne germination;
- **Rouler obligatoirement** pour favoriser le contact graine-terre.

Implantation



Comment entretenir ?



- **Un entretien annuel** pour favoriser la régénération du couvert est suffisant.
- **Eviter les périodes de reproduction, qui engendrent une destruction systématique de la faune sauvage et des auxiliaires.**
- Eviter les **produits phytosanitaires**, les coupes rases et une vitesse trop importante.
- Les couverts se densifient au fil des années, le **regarnissage** est souvent facultatif.

Privilégier les **mélanges d'espèces**

Cf mélanges testés dans Agrifaune p11

Les objectifs recherchés étant :

- Couverture rapide du sol
- Bonne longévité
- Facilité d'entretien
- Attrait du couvert pour la faune et les pollinisateurs.

Dans la mesure où un couvert herbacé a été implanté, il n'y aura pas de colonisation par les adventices. Il est possible de laisser évoluer naturellement la végétation pour augmenter les capacités des bandes enherbées.



La Régénération Naturelle Assistée

Laisser se développer de manière spontanée la végétation, permet d'avoir une flore adaptée et facile à gérer : **intéressant pour préserver les talus de l'érosion.**



La nouvelle PAC en introduisant le paiement vert renforce les mesures de maintien des éléments topographiques que sont les haies, les bandes enherbées,...

Dès lors qu'elles sont rattachées à une parcelle en terre arable, les bandes enherbées sont admissibles aux aides de la PAC. Elles doivent être distinguables à l'oeil nu de la culture adjacente.

Pour percevoir l'aide verte, les agriculteurs devaient respecter, en 2017, un taux de 5% de surface arable en SIE. Les bandes enherbées peuvent être comptabilisées comme SIE dès lors qu'elles en respectent les critères.

- **le long des cours d'eau** - bandes tampons (code PAC : BTA).

Exploitation possible par fauche ou pâture.

1 ml = 9m² de SIE



- **entre deux parcelles** - bordures de champ (code PAC : BOR).

Pas d'exploitation par fauche ou pâture.

1 ml = 9m² de SIE



- **en bordure de forêt** (parcelle autre que jachère ou PP) - bordures de champ en lisière de forêt (code PAC : BFS).

Exploitation possible par fauche ou pâture.



Sans production
excepté pâture et fauche

1 ml = 9m² de SIE

- il est aussi possible de déclarer la **bande enherbée en jachère SIE** (code PAC : J6S ou J5M). **Dans ce cas prise en compte de la surface.**

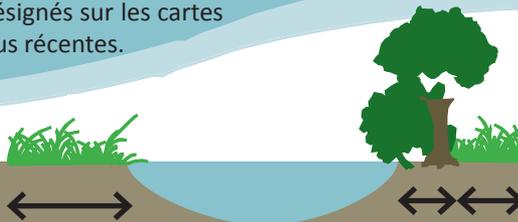
Pas d'exploitation possible par fauche ou pâture.

La conditionnalité des aides

Où ai-je l'obligation de placer les bandes enherbées?

Les agriculteurs bénéficiant d'aides liées à la PAC et dont les terres agricoles sont localisées à moins de cinq mètres de la bordure des cours d'eau, sont tenus d'implanter, le long de ces cours d'eau, une bande tampon d'une largeur de cinq mètres au minimum. Les cours d'eau concernés correspondent aux cours d'eau représentés en trait bleu plein et en trait bleu pointillé et nommément désignés sur les cartes IGN au 1/25 000ème les plus récentes.

Voici les situations dans lesquelles il faut mettre une bande enherbée :



Largeur de **5m** minimum de bandes enherbées à partir du sommet de la berge

Largeur de **5m** minimum Prenant en compte la largeur des chemins et des ripisylves

PAS de largeur maximale



5m à partir du bord du cours d'eau, là où la berge est accessible avec un semoir

Ce que dit la réglementation sur les bords de cours d'eau

Validité du couvert

- **Couvert** de nature herbacée, arbustive ou arborée, implanté ou spontané, suffisamment couvrant et **permanent** (sols nus interdits sauf sur les chemins)
- Les légumineuses pures sont interdites
- Le couvert doit **être permanent**
- Les espèces doivent être implantées avant le 31 mai et faire partie de la liste des espèces autorisées (*arrêté du 24 avril 2005 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), Annexe V*)

Entretien du couvert

- Interdiction d'utiliser des fertilisants minéraux ou organiques et des traitements phytopharmaceutiques
- Interdiction d'y entreposer de manière permanente du matériel agricole ou d'irrigation ainsi que des produits ou des sous produits de récolte ou des déchets (fumier)
- Interdiction de labourer mais **travail superficiel** autorisé
- Entretien annuel non obligatoire
- **Fauche et broyage** interdit entre le 15 mai et le 23 juin sauf pour les prairies et les pâturages
- **Pâturage** autorisé sous condition (respecter des règles d'accès des animaux au cours d'eau).





Ruissellement freiné grâce à la présence d'une biomasse importante.



Valorisation des lisières de bois : facilité d'entretien de bordure



Valorisation des hauts de côteaux : limitation de l'érosion par une meilleure couverture du sol.



Accueil d'une biodiversité importante : présence de pollinisateurs et autres auxiliaires.



Pérennité : 5 ans après, le couvert est toujours présent.



Limitation de dégâts de gibier : les exclos ont montré l'abroustissement de la bande enherbée par le gibier.



Implantation parfois longue... il faut être patient pour avoir une quantité de biomasse suffisante
Le mélange : fétuque ovine, trèfle blanc, lotier, dactyle, s'est étoffé au bout de 2 ans.



Nécessité d'ensemencer un mélange adapté aux caractéristiques pédo-climatiques pour obtenir un couvert dense et donc sans salissement.

Mais aussi semis à soigner... les semis trop profonds et non tassés ont dû être renouvelés ; des sur-semis ont parfois été nécessaires.

Quelles espèces ou mélanges choisir ?

Onze mélanges différents ont été testés dans le cadre d'AgriFaune, voici ceux que nous avons choisis de mettre en évidence ainsi que quelques espèces bien adaptées aux bandes enherbées :

Mélanges testés dans le cadre d'AgriFaune

+++ Bon
++ Moyen

Composition mélange (kg/ha)	Objectif	Densité semis	Facilité d'implantation	Couverture sol	Appétence faune sauvage	Pérennité
Pâturin (10) Trèfle blanc (3) Lotier (4) Sainfoin (20)	Limiter les dégâts de lapin	37 kg/ha	+++	+++	+++	++
Fétuque ovine (15) Trèfle blanc (3) Dactyle (5) Lotier (4)	Limiter l'érosion des bords de côteaux	27 kg/ha	++	+++	++	+++
Dactyle (5) Trèfle violet (4) Trèfle blanc (2) Fétuque élevée (15)	Bordure de cours d'eau	30 kg/ha	+++	+++	++	+++
Fétuque rouge (25) Trèfle blanc (2) Lotier (4)	Lisière de bois	31 kg/ha	++	+++	++	+++

Espèces testées et bien adaptées aux bandes enherbées

Type de sol	Espèce adaptée	Implantation	Couverture sol	Appétence faune sauvage	Pérennité	Autres fonctions
Nombreux types de sol	Fétuque élevée	Lente	+++	+	5 à 10 ans	Production biomasse
	Lotier	Lente & délicate	+	+++	3 à 4 ans	Mellifère
Sec Superficiel Pauvre	Fétuque rouge	Très lente	+++	++	4 à 6 ans	Production biomasse
	Fétuque ovine	Très lente	+++	++	3 à 5 ans	Production biomasse
	Sainfoin	Moyenne	+	+++	2 à 3 ans	Mellifère
	Trèfle blanc	Moyenne	+++	+++	4 à 8 ans	Mellifère; Apport azote
Sec	Dactyle	Lente	+++	+	4 à 8 ans	Production biomasse
	Vesce velue	Rapide	+++	+++	2 à 3 ans	Apport azote
Humide	Fétuque des prés	Lente	+++	++	4 à 6 ans	Production biomasse
	Trèfle violet	Rapide	+	+++	2 à 3 ans	Apport azote
Riche Humide Profond	Pâturin	Lente	+++	+	4 ans	Production biomasse
	Ray-grass anglais	Rapide	+++	++	3 à 5 ans	Production biomasse

+++ Bon ++ Moyen + Peu favorable

Les travaux d'Agrifaune

Le programme Agrifaune est né en 2006 d'une convention nationale entre l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la Fédération Nationale des Chasseurs, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture et la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.

Dans le Tarn, la **Fédération Départementale des Chasseurs** et la **Chambre d'Agriculture** développent depuis six ans la mise en place de pratiques favorables à la biodiversité sur cinq exploitations pilotes du Lautrecois-Castrais. Il s'agit de plantations de haies (1644 ml), de l'implantation de couverts d'interculture (98,86 ha sur les 5 ans), de la réhabilitation d'une mare et surtout de la mise en place de bandes enherbées. Au total **3960 ml de bandes enherbées** ont été implantées en fonction de trois principaux objectifs :

Amélioration
de la qualité
des eaux

Limitation des
dégâts de
petits gibiers

Valorisation de
zones peu
productives
*Hauts de côteaux
calcaires
Bords de haies*

En moyenne, les actions du programme Agrifaune ont permis d'augmenter de près de **8% les Surfaces d'Intérêt Ecologique** par exploitation.

TEMOIGNAGE

Gilles ASTRUC, agriculteur à Saint-Julien du Puy

«J'ai participé au programme parce que cela m'intéressait, on pouvait contribuer à favoriser la biodiversité et j'avais des dégâts de gibier sur une parcelle.

Je conseillerais à des agriculteurs d'implanter des bandes enherbées sur des bordures où rien ne pousse ou le long des talus. Il n'y a pas eu de problème de salissement avec les bandes enherbées, tout est resté très propre. Comme je les broie chaque année en fin d'été, elles se réensemencent naturellement.»

CONTACTS

Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn

Tel : 05 63 49 19 00

Courriel : fdc81@chasseurdefrance.com

Chambre d'agriculture du Tarn

Tel : 05 63 48 83 83

Courriel : s.chenu@tarn.chambagri.fr

PARTENAIRES



Conception : FDC81, CA81, 2017